Communiqué



18 mars 2021

Le Département de l'Essonne soutient les étudiants en difficulté

Dans un contexte de précarité étudiante accrue avec la crise sanitaire, le Département de l'Essonne apporte une subvention de 8 500 euros à deux associations. Celles-ci proposent une aide alimentaire et un accompagnement social aux étudiants des pôles universitaires de Paris-Saclay et d'Évry Val d'Essonne.

Cette mesure a été adoptée en commission permanente du lundi 15 mars 2021. Une aide de 2 500 euros est ainsi destinée à l'épicerie solidaire et lieu de vie étudiants de l'université Paris-sud située à Orsay (appelée AGORAÉ Paris-Saclay). Cette association propose aux étudiants en situation de précarité des produits alimentaires et d'hygiène moins chers que dans le commerce. Durant la crise, ne pouvant plus assurer de permanences, elle a continué de distribuer aux bénéficiaires des colis alimentaires au prix de 2,50 euros (composés de féculents, boîtes de conserves, plats cuisinés, fruits, légumes et autres produits frais, tablettes de chocolat).

Un montant de 6 000 euros est attribué à l'association Les Restaurants du cœur – Relais du cœur de l'Essonne. Il va servir à financer un point d'accueil et de distribution au sein du pôle universitaire d'Évry Val d'Essonne proposant une aide alimentaire d'urgence, une aide aux démarches administratives ou encore des actions de bénévolat pour rompre l'isolement des étudiants.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Département de l'Essonne avait déjà assoupli son dispositif « Tremplin citoyen » pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans et créé le dispositif « Tremplin covid et Tremplin covid social », une aide financière pour les jeunes qui s'investissent auprès des associations éducatives et caritatives (collectes alimentaires, distributions alimentaires, activité de maraudes, épiceries sociales) et des associations de soutien aux personnes âgées et handicapées.

En outre, le Département a lancé un Plan Emploi Jeunes comprenant des mesures pour aider les étudiants à trouver un emploi (hausse du nombre d'apprentis et de stagiaires accueillis au sein de la collectivité, création d'une allocation de pré-recrutement pour les étudiants du domaine social, augmentation du nombre de Parcours Emploi Compétences (PEC) jeunes, etc.)

Des structures pour les étudiants

- > Les étudiants en difficulté peuvent s'adresser à l'une des Maisons départementales des solidarités ou des Maisons de l'Essonne qui accueillent, prennent en charge et orientent, si nécessaire, toute personne ayant besoin d'aide. Leurs équipes s'assurent également qu'un contact a été pris par l'étudiant avec l'assistante sociale du CROUS. Les étudiants locataires peuvent par exemple y bénéficier d'une aide à la constitution de dossier pour percevoir l'APL auprès de la CAF ou d'une aide financière ponctuelle pour payer le loyer ou les factures d'énergie.
- > Les Centres départementaux de prévention santé (CDPS) peuvent également être sollicités par les étudiants. Ces structures assurent certaines vaccinations et dépistages à titre gratuit. Elles offrent également une écoute et un accompagnement dans le domaine de la santé.

Contact presse: Luce Margonty

Imargonty@cd-essonne.fr



